

Section 17, relevé de conclusions de la session d'automne 2019

La Section 17 s'est réunie les 18, 19 et 20 novembre 2019.

Points traités

1. Échanges avec Nicolas Arnaud et Guy Perrin (INSU).....	1
2. Décisions diverses.....	2
Concours CR et DR.....	2
PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche)	2
3. Analyse des dossiers.....	2
4. Date indicative des concours 2020	2
5. Évaluations.....	2
6. Examens divers	3
7. Examen des médailles	3
8. Examen des demandes de promotions	4
Promotions CR (CRCN → CRHC).....	4
Promotions DR (DR1, DRCE1, DRCE2).....	4

NB : les passages en italique de ce compte-rendu reprennent des éléments des années précédentes.

1. Échanges avec Nicolas Arnaud et Guy Perrin (INSU)

L'INSU a annoncé 6 postes au concours CRCN (chargé de recherche classe normale) et 6 postes DR2 pour les concours 2020. Il n'y a pas de poste ouvert au concours DR2 externe, mais dix postes DR2 externes banalisés sur l'ensemble de toutes les sections du CNRS.

En 2020, le nombre de postes ITA attendu à l'INSU est faible (3 NOEMIE, ~30 FSEP, ~10 concours externes), ce qui s'explique notamment par un nombre de départs à la retraite inférieur de 20 par rapport à celui anticipé.

L'effort du CNRS sera poursuivi pour augmenter le nombre de promotions DR1→DRCE1. Comme le nombre de DRCE1 est contingenté, les promotions DRCE1→DRCE2 sont facilitées pour désencombrer le grade DRCE1.

Le dispositif des bourses de thèse CNRS et post-docs CNRS sera reconduit l'an prochain. Le CNRS assume un pilotage top-down pour la sélection des dossiers concernés, le nombre de thèses et post-docs étant limité, très inférieur au nombre d'unités.

Il n'y aura pas de recrutement ouvert cette année en Section 17 par la voie contractuelle pour les candidats en situation de handicap. L'INSU et la Section encouragent les candidats concernés et les unités d'accueil à construire un dossier. Comme tout employeur, le CNRS doit encourager ces recrutements dans le respect et des chercheurs et de la loi. Les recrutements en 2018 et 2019 ont montré que le CNRS peut accueillir tous les talents, quel que soit le handicap. Nous conseillons aux candidats sur la voie contractuelle de postuler également au concours.

Il a également été question du renouvellement des membres de la Section 17, prévu pour l'automne 2021, avec une réflexion à engager sur ses futurs contours. Cela passe par une redéfinition des mots-clés associés à la section 17, tout en explorant la possibilité de création d'une CID. Une réunion prenant la forme d'un brainstorming INSU est envisagée pour fin mai 2020.

2. Décisions diverses

Concours CR et DR

La Section a décidé de poursuivre les auditions du concours CR en jury plénier, comme cela s'est pratiqué pour le concours 2019. Les candidats DR2 seront auditionnés en deux ou trois sections de jurys.

PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche)

La Section a décidé de traiter les demandes de PEDR. *Rappel de la mesure prise au niveau du CNRS : la PEDR est attribuée aux CR entrants qui en font la demande.*

3. Analyse des dossiers

L'analyse des dossiers montre actuellement certaines dérives que la Section souhaite rapporter :

- Certains dossiers mentionnent pléthore de conférences invitées : on observe une grande confusion entre les conférences invitées, les invitations à des séminaires, les participations à des ateliers, voire une simple prise de parole. En l'absence d'informations vérifiables, il semble aujourd'hui raisonnable de prendre cet indicateur avec grande précaution.*
- On note un flou grandissant entre une direction officielle de thèse ou un accompagnement de doctorants dans leur formation. Les deux rôles sont nécessaires et doivent être différenciés.*
- Enfin, que faut-il penser de la réalité du travail d'un dossier mentionnant un très grand nombre de publications par an ? La notion de "très grand" varie tellement d'une discipline à l'autre qu'on peut se passer de nombres. Un grand nombre de publications est parfaitement légitime dans le cadre de grandes collaborations, mais cela montre la nécessité de distinguer les travaux dont on est co-auteur pour de multiples bonnes (ou moins bonnes) raisons de ceux où l'on joue un rôle moteur, ou une expertise incontournable, ou toute bonne raison d'être co-auteur.*

4. Date indicative des concours 2020

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- instance d'équivalence et bureau du concours : 22 janvier 2020

Concours CRCN : 6 postes

- jury d'admissibilité sur dossier : du lundi 17 au mercredi 19 février 2020
- auditions CRCN du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2020
- jury d'admissibilité CRCN lundi 6 et mardi 7 avril 2020

Concours DR2 : 6 postes

- auditions DR2 mercredi 8 et jeudi 9 avril 2020
- jury d'admissibilité DR2 vendredi 10 avril 2020

5. Évaluations

L'évaluation portait sur les unités de la vague C : ARTEMIS/OCA, GSMA/Reims, LAGRANGE/OCA, LPC2E/Orléans, LAM/Marseille, ObAS/Strasbourg.

Évaluation des chercheurs	Nombre de dossiers	Avis			Remarques
		Favorable	Différé	Réservé, alerte	
Évaluation mi-vague C	56	56			
Réexamen	0				

Relevé de conclusions de session du Comité National

La Section a défini en début de mandat (automne 2016) les critères pour étudier les dossiers d'évaluation, ainsi que la tonalité des rapports souhaités. Nous reprenons les messages des comptes rendus de session précédents, qui ont simplement pour but de rendre l'exercice d'évaluation le plus utile.

Certains messages rapportent implicitement ou explicitement des conditions de travail difficiles : le mérite d'une évaluation qui n'est pas une évaluation-sanction est d'ouvrir un espace de dialogue entre les parties concernées.

L'impression générale qui ressort des rapports d'activité montre des chercheurs travaillant énormément, menant une riche diversité de projets, et obtenant des résultats impressionnants.

6. Examens divers

Le tableau ci-joint récapitule les avis proposés (les régions grisées mentionnent le type d'avis qui ne peut pas être attribué, selon le type d'évaluation).

Éléments de carrière et demandes particulières	Nombre de dossiers	Avis			Remarques
		Très favorable	Favorable	Autre	
Titularisation (fin de stage)	5		5		
Confirmation d'affectation CR	7		7		
Changement d'affectation	0				Les changements d'affectation sont le plus souvent effectués au fil de l'eau
Changement de section	1		1		
Ecoles thématiques	10	8	1	1	Avis défavorable pour une école s'apparentant à un colloque

Structures de recherche	Nombre de dossiers	Avis			Remarques
		Très favorable	Favorable	Autre	
Changement de direction	3	3			
Expertise	0				

7. Examen des médailles

La communauté est sollicitée pour les médailles de bronze et d'argent du CNRS via un courrier aux présidents de programme et aux directeurs des unités relevant principalement de la Section 17.

Comme les années passées, nous regrettons que trop d'unités ou programmes ne proposent pas de candidates. Nous notons aussi une augmentation de l'âge des candidatures proposées à la médaille d'argent ; *la médaille de bronze récompense des premiers travaux après la thèse et que la médaille d'argent n'a pas vocation à sanctionner une carrière qui s'achève.*

Conformément aux demandes du CNRS et de l'INSU, deux propositions de médaille d'argent (un homme et une femme) et deux de bronze (un homme et une femme) ont été remontées à l'INSU, sans classement.

La Section analyse les dossiers de médailles remontés par les unités et programmes, qui peuvent être les seules sources d'information dont nous disposons pour les candidats qui ne sont pas du CNRS. Il est donc nécessaire de nous communiquer des informations détaillées.

Certaines lettres de recommandation appuient une candidature essentiellement par des éléments bibliométriques qui, non étalonnés, ne signifient absolument rien. Nous attendons au contraire des éléments qualitatifs et argumentés qui auront objectivement beaucoup plus de poids.

La Section invite aussi les proposant à veiller que les candidatures proposées puissent démontrer de la manière la plus explicite les mérites des candidats les plus divers, dans l'esprit des critères de qualité définis par la Section.

Notons enfin que les médailles du CNRS se distinguent par leur caractère unique, qui implique une dimension d'exemplarité que le CNRS ne manque pas de mettre en avant lorsque sont célébrées les remises de médaille.

8. Examen des demandes de promotions

La Section 17 a constaté et apprécié cette année une augmentation des candidatures féminines. Nous continuons de demander à la communauté entière de permettre aux candidates potentielles de ne pratiquer aucune auto-censure, tant pour les promotions que pour les autres dossiers de candidatures. Le CNRS est attentif à promouvoir chaque année dans chaque grade une proportion de femmes au moins égale à la proportion de femmes promouvables.

	Total candidatures	Candidatures féminines	
CRHC	17	5	29 %
DR1	31	8	26 %
DRCE1	21	6	29 %
DRCE2	1	1	100 %

Les pourcentages de chercheuses CR et DR sont, en section 17, de 20.9 et 24.5 %.

Promotions CR (CRCN → CRHC)

Pour cette troisième campagne de promotion de chargés de recherche hors-classe (CRHC), il y avait 17 candidats pour l'accession à ce grade. La Section en a classé 7, le nombre de promotions prévues est de 4 ou 5. *La section rappelle que le CNRS a défini le cadre de ces premières campagnes de promotion CRHC : elles montrent la volonté de l'établissement de s'inscrire dans l'amélioration des déroulements de carrière. La Section 17 apprécie cette mesure vraiment bienvenue et a travaillé en totale phase avec la préconisation du CNRS. La pyramide des âges des chargés de recherche nous impose de continuer dans cette voie encore la campagne d'automne 2020. La Section recommande vivement aux personnes concernées de ne pas laisser passer cette opportunité.*

Pour les promotions CRHC, la section examine la qualité des dossiers et la production scientifique des candidats intégrée sur une longue période (production scientifique au sens défini par la section, représentant toutes les productions et pas uniquement les articles).

Automne 2019	≤ 50 ans	51-55 ans	56-60 ans	> 60 ans
Dossiers déposés	5	7	5	0
Dossiers classés		2	5	

Âge médian des dossiers CRHC classés depuis la création de ce grade :

- au printemps 2018 : 62 ans
- à l'automne 2018 : 57 ans
- à l'automne 2019 : 57 ans

Cette distribution des âges permet à chaque chargé de recherche de se situer, selon sa situation personnelle, pour les prochaines campagnes de promotions où vont simultanément se poursuivre l'amélioration des conditions de carrière et la promotion de trajectoires plus rapides.

Enfin, le passage CRHC n'obère en rien un futur recrutement DR2 : dans un cas il s'agit d'une promotion, dans l'autre d'un recrutement dans un autre corps. Si toute responsabilité structurante est appréciée chez un CR pour une promotion à la hors-classe, elle apparaît indispensable pour un recrutement DR2.

Promotions DR (DR1, DRCE1, DRCE2)

En réunion restreinte aux rangs A, la Section 17 a examiné les dossiers de promotion :

Relevé de conclusions de session du Comité National

- Il y avait 31 candidats pour l'accèsion au grade de DR1 : la Section en a classé 8, le nombre de promotions étant alors inconnu mais estimé entre 5 et 7.
- 21 candidats pour l'accèsion au grade de DRCE1, soit deux fois plus que lors des précédentes sessions : la Section en a classé trois, le nombre de promotions attendu serait de 1 à 2.
- 1 candidate pour l'accèsion au grade de DRCE2 : classée.